

Une mode qui dure : les friperies

Quand on a deux vies

L'époque d'Adam et Ève est révolue : il faut se vêtir pour sortir en société. Comme le coût de la vie n'augmente malheureusement pas au même rythme que celui des salaires, il faut faire des choix. Aussi, certaines gens choisiront de se vêtir dans les boutiques huppées où Tommy Hilfiger et Calvin Klein sont vendeurs. D'autres opteront plutôt pour de beaux vêtements qui ne feront pas maigrir leur portefeuille. Et voilà la raison d'être des friperies.

Originaire de l'ancien français *frepe* (friper), signifiant « chiffon », le mot « friperie » désigne tout simplement un « commerce de vêtements usagés, d'occasion », selon le Petit Larousse.

ma friperie est bien organisée et que mes vêtements sont beaux, propres et abordables », se plaît-elle à dire. Le prix des vêtements est très variable : il y en a pour tous les budgets.

pouvoir la suivre pas à pas. L'important, c'est d'en avoir pour tous les goûts. » Même s'ils sont en bonne condition et à la mode, les vêtements apportés chez Double Vie ne sont pas assurés d'y être admis. « Je dois avoir un petit faible pour les vêtements que j'achète », précise la propriétaire.

Malgré le foisonnement de boutiques et de friperies, madame Doyon ne craint pas la concurrence. « Les boutiques n'attirent pas le même genre de clientèle que la mienne. Les autres friperies, elles sont dispersées et, si chacun fait sa petite affaire, il y a de la place pour tout le monde. » Elle n'entrevoit pas d'autre projet d'affaires pour l'instant. Elle préfère avoir une petite friperie qui roule plutôt qu'une grande qui fait banqueroute et elle souhaite longue vie aux friperies.

Les friperies sont très à la mode ces temps-ci. Les personnes qui y magasinent ont bien sûr un certain souci de l'économie. Mais il y a plus : ils vont à la quête d'une pièce de vêtement colorée, inusitée. L'avantage des friperies est qu'elles marient accessibilité et originalité. Cela explique sans doute leur grande popularité. En tout cas, si la tendance se maintient, on pourra espérer voir les vêtements doubler et (même) tripler de vie...

Karine Therrien

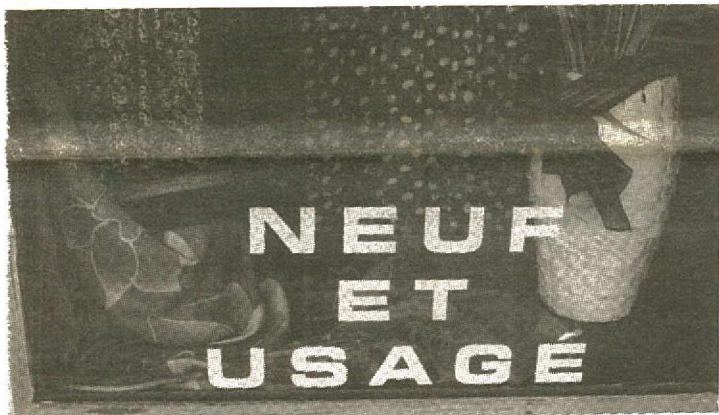


Photo : Carole Archambault

Un arrêt chez Madame Doyon

Intéressée par ce type de commerce, j'ai mené ma petite enquête. Parmi les quelques friperies existant à Sherbrooke, j'ai fait un arrêt chez Double Vie, située sur la rue Belvédère. Comme on s'en doute, elle-ci détient son nom de deuxième vie des vêtements qui s'y retrouvent.

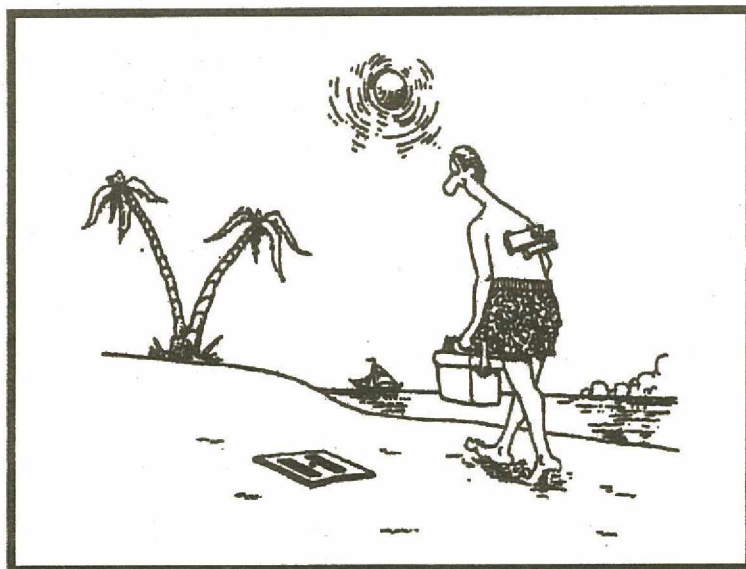
Les friperies, sont en vogue », dit Madame Nancy Doyon, la propriétaire de Double Vie. Étant donné sa hausse en popularité, Madame Doyon a fondé, avec l'aide d'une amie, sa petite friperie. Petite? Oui, mais accueillant beaucoup de clients. Depuis la fondation de son commerce en octobre 1998, Mme Doyon affirme que les affaires vont en. « Les gens disent que

Les femmes de 30 ans et plus représentent la majeure partie des gens qui magasinent chez Double Vie. Ces dernières font des achats pour elles ou pour leurs frimousses. La clientèle masculine n'est cependant pas oubliée. Il y a aussi grand-mère qui vient faire son tour afin de gâter ses petits-enfants. Mme Doyon est satisfaite de sa clientèle, mais elle désire attirer davantage les jeunes.

Un commerce à la mode
Double Vie ne cherche pas à suivre la mode à la lettre. D'ailleurs, cela ne correspondrait aucunement au but poursuivi par une friperie. « Les vêtements que j'achète doivent être en bon état sans être démodés. Mais la mode, celle qui change d'une saison à l'autre, évolue trop vite pour

- SOMMAIRE -

Les infirmières en marche!	p. 2
Évitons le naufrage de nos lacs et cours d'eau	p. 3
Portrait du mouvement communautaire	p. 4
Être ou ne pas être journaliste	p. 4
Eau secours! On veut me privatiser	p. 5
Une bouée : L'Escale de l'Estrie	p. 6
Des emplois en MASSE : ça s'peux-tu?	p. 6
Un peu de répit : les camps familiaux	p. 7
Des lectures sous le soleil	p. 8



L'équipe de
rédaction
vous souhaite
Bonnes vacances!

- ÉDITORIAL -

La grève des infirmières et infirmiers : la légitimité avant la légalité

À partir du moment où la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) a choisi d'entrer en grève illégale, en juin dernier, il allait de soi que la balle était dans le camp du gouvernement Bouchard. Ce dernier a décidé d'adopter la ligne dure, insistant fortement sur l'illégalité de cette grève et l'épreuve de force qui s'en est suivie n'est toujours pas terminée au moment d'écrire ces lignes. Pourtant, bien qu'elle soit illégale, cette grève est pleinement justifiée et tout à fait légitime.

Nous savons que les gouvernements ont la responsabilité de voir à ce que l'argent des contribuables aille là où sont les priorités. Dans le cas qui nous préoccupe, une réforme du système de santé que plusieurs croyaient nécessaire à bien des égards a été entreprise. Cinq ans plus tard, force est de constater que cette réforme est un échec et qu'elle a entraîné un sous-financement et un manque d'effectifs dans le réseau, dévalorisant ainsi le travail des infirmières et infirmiers de même que celui des professionnels de la santé. Dans ces conditions, les revendications de la FIIQ sont tout à fait légitimes.

Des négociations qui n'avancent pas

Bien que le gouvernement Bouchard ne cesse de répéter que cette grève est illégale, non justifiée et que les aspects normatifs de la convention de travail sont réglés, la FIIQ a déclenché cette grève parce qu'en réalité les négociations n'avançaient plus. Alors que la FIIQ présente 47 revendications, réparties en quatre points majeurs (surcharge de travail, statut précaire, salaires insuffisants et recours abusifs aux heures supplémentaires), seulement deux de ces revendications ont été entendues et réglées : l'affichage des postes et le fardeau de la tâche. Pour le reste, c'est l'impasse totale. La FIIQ a même accepté de diminuer ses demandes salariales : après avoir revendiqué 15 % d'augmentation sur trois ans, elle a abaissé ses demandes à 6 % sur deux ans, le troisième restant ouvert.

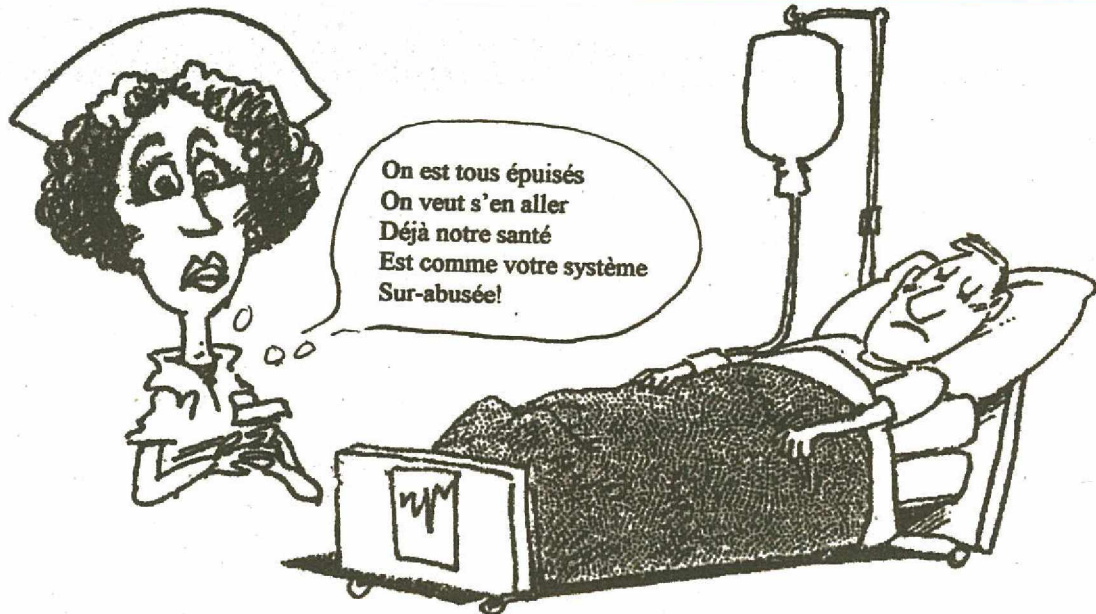
Les infirmières et infirmiers du Québec bénéficient d'un large appui des autres syndicats du secteur public, de médecins et autres professionnels de la santé, du mouvement communautaire et surtout, d'une large part de la population.

Une loi bien spéciale...

Malgré ces faits, le gouvernement a adopté la Loi 72, pour forcer leur retour au travail. Nous pouvons nous demander si d'autres facteurs, outre l'illégalité, influencent sa décision. En effet, d'autres employés de l'État négocieront leur contrat de travail dès cet automne. Bouchard lance un message aux centrales syndicales : il est facile de forcer le retour au travail des employés de l'État lorsque l'on est à la fois patron et législateur. Nous ayant habitués aux décrets et aux lois spéciales, ce gouvernement semble croire qu'il s'agit là de « l'autre façon de gouverner ». Par ailleurs, en s'attaquant aux délégués syndicaux et à la FIIQ, le gouvernement y voit peut-être une façon de briser la solidarité syndicale.

Lucien Bouchard, le « gars aux conditions gagnantes », répète que les baisses d'impôt ont priorité sur les augmentations de salaire des employés de l'État. Il semble oublier que la population n'est peut-être pas prête à sacrifier le travail des infirmières et infirmiers, ni la qualité des soins de santé, au nom de principes économiques dictés par la mondialisation des marchés. La sympathie dont bénéficient les infirmières et infirmiers semble de plus en plus le confirmer. En solidarité avec les infirmières et infirmiers,

Le Collectif de rédaction



Enfin les vacances!

Il prit son ouvre-bouteille, s'ouvrit une p'tite bière et alla s'asseoir sur le balcon pour « récupérer » et « décompresser » de son année. Elle se paye le « luxe » de se lever plus tard que d'habitude et prit son temps pour déjeuner.

Voilà qu'il ou elle aurait voulu se louer un petit chalet ou se payer une tournée en Gaspésie. Mais avec un revenu « flirtant » avec le salaire minimum, planifier de « grosses » vacances tient du cauchemar. Et voilà que les deux p'tites semaines de vacances annuelles seront déjà écoulées sans chalet ou Gaspésie.

Deux courtes semaines ou trois peut-être, si cela fait dix ans qu'on travaille à la même place (ah oui, la personne n'est pas syndiquée). Pourtant, elle a entendu dire qu'en Belgique tous et toutes avaient droit à quatre semaines de vacances annuelles payées. Bien plus, elle a lu qu'en Suède, au Luxembourg et en France les gens ont droit à cinq semaines de vacances payées annuellement! Dire qu'ici on veut même pas nous accorder trois semaines.

Mais les vacances demeurent les vacances. Elle roulera sur le bicycle de son plus vieux. Il mettra le pied à l'eau de la plage Blanchard. Ils se rencontreront peut-être à faire du pédalo, à jouer au « frisbee » ou à essayer le ski... Ils se croi-

pruntée à une connaissance. Peut-être même qu'il et elle prendront des informations sur un camp de vacances pour familles à faibles revenus s'appelant le Centre plein air « Le Soulier Vert » (563-1636). Et qu'un bon livre de fiction ou un bon



Un bien beau balcon, mais...

seront peut-être dans les sentiers du bois Beckett ou du mont Bellevue. Ils choisiront peut-être le même soir pour regarder les étoiles à partir du planétarium du mont Mégantic ou s'endormiront sous une tente em-

roman les attendra pour les moments les plus calmes...

Bref, malgré tout, descendons du balcon ou sortons du lit et ayons l'esprit aux vacances...

Normand Gilbert

Journal communautaire
bimestriel

ENTRÉE
LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4
Tél. : 821-2270

Équipe de rédaction

Carole Archambault
Dominique Desautels
Normand Gilbert
Karine Therrien

Mise en page
Louise Daigle

Correction

Hélène Blanchard

Collaboration

Colette Bernier
Dominique Bolduc
Yves Couturier
Me Micheline Plante
Denis Poudrier
Marie Salvail

Éditeur : La Voix Ferrée inc.

Impression : The Record

Distribution :

Distribution publicitaires Estire

Poste Publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 3^e trimestre 1999

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Du Phare à l'ouest et par la rivière St-François pour l'est.

AMECQ Association des médias écrits communautaires du Québec

Distribution Assermentée AVDA

RPM média Placement Réseau de COMMUNAUTAIRE

Comité sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec : le rapport tombera-t-il à l'eau?

Chaque été, les médias traitent abondamment de sécurité nautique et de qualité de vie sur les cours d'eau du Québec et chaque été, malgré toutes ces campagnes de prévention, on déplore encore trop d'accidents sur nos rivières et nos lacs. De plus, un nombre de plus en plus grand d'embarcations avec moteur à essence sillonnent nos cours d'eau. Nous n'avons qu'à penser aux motos marines qui, bien qu'elles fassent beaucoup de mécontents (surtout à cause du bruit et de la vitesse excessive de ses utilisateurs) et qu'elles aient eu mauvaise presse l'été dernier (qu'on se souvienne de l'accident qui avait tué de jeunes enfants et qui avait été provoqué par l'utilisateur d'un tel engin) gagnent en popularité et font de plus en plus d'adeptes.

Dans ces conditions, comment faire pour améliorer la qualité de vie sur nos cours d'eau? Car il ne s'agit pas seulement d'assurer la sécurité des plaisanciers mais aussi celle de notre environnement. La santé de nos réserves d'eau potable est de plus en plus menacée et il s'agit là d'un enjeu majeur. Ce sont sur ces questions que les membres du Comité sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec se sont penchés au cours des derniers mois.

À la fin du mois de juin, le comité présidé par le député Claude Boucher, a déposé son rapport final. Bien que le député de Johnson soit déterminé à en faire appliquer les recommandations

le plus tôt possible, il aura à accomplir de nombreux efforts afin que ce fameux rapport ne se retrouve pas sur les tablettes.

Affaires, plaisir, mais...

L'une des principales recommandations de ce rapport vise à interdire la circulation d'embarcations à moteur sur les lacs d'une superficie de moins de 4 kilomètres carrés et qui servent aussi de réservoir d'eau potable. En fait, c'est une mesure pleine de bon sens et qui vise à protéger tout à la fois l'environnement et notre sécurité sur les petites étendues d'eau. Malheureusement, ces petites étendues d'eau sont déjà visitées régulièrement par les embarcations à moteur.

Même si, comme exemple, monsieur Boucher a réussi avec l'aide de riverains à faire interdire l'utilisation de moteurs à essence sur le lac Montjoie, réservoir d'eau potable de la ville de Bromptonville, il y a fort à parier que la partie ne sera pas aussi facilement gagnée partout au Québec.

Il n'est pas évident que des riverains qui ont déjà une embarcation à moteur accepteront de se départir de cette dernière pour suivre les recommandations du comité. Pour certains, il s'agit d'un droit acquis qu'aucune loi ne peut renverser. Pas plus d'ailleurs qu'une entreprise comme Bombardier, qui voyant s'effriter un marché très lucratif, s'inclinera de bonne



Les embarcations à moteurs : une espèce en voie de disparition?

Guide Touristique/Lac St-Jean 1999

grâce face à une éventuelle réglementation en ce sens.

Une telle réglementation signifie également qu'il faudra peut-être, du moins durant un certain temps, augmenter les effectifs de manière à assurer son application. Il n'est pas certain que le gouvernement voudra se lancer dans de telles dépenses. Il est pourtant nécessaire d'augmenter la surveillance sur les plans d'eau, le temps que les nouveaux règlements soient entrés dans les moeurs. Autrement, une telle réglementation deviendra totalement inutile et sans effet.

Ça presse...

Bien qu'une réglementation soit nécessaire afin de restreindre l'utilisation de ces

embarcations à moteur sur nos cours d'eau, les membres de ce comité, Claude Boucher en tête, auront fort à faire pour amener le gouvernement du Québec à adopter de tels règlements. D'autant plus qu'il faudra harmoniser les lois provinciales et fédérales afin de bâtir une réglementation vraiment efficace. Ce qui n'est pas une mince affaire!

Claude Boucher semble vouloir faire preuve de détermination mais cela prendra sans aucun doute beaucoup de temps et de patience avant de voir le travail du comité qu'il préside, couronné de succès.

Dominique Desautels



Marche de solidarité pour une meilleure qualité de soins pour la population

Vendredi le 2 juillet dernier, quelque trois cents infirmières et infirmiers, sous la bannière de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), ont tenu une marche de solidarité sur la rue King Ouest pour dire au gouvernement et aux employeurs :

**Assez! C'est assez!
Ça presse d'agir!**

- MÉDIAS -

Être journaliste ou pas...

Créé en 1969, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) regroupe actuellement près de 1 500 membres. Elle a pour mandat de défendre la liberté de presse et les droits professionnels de ses membres. Nous y retrouvons principalement les membres réguliers, c'est-à-dire « ceux et celles qui ont le journalisme comme occupation principale, régulière et rémunérée pour le compte d'une ou de plusieurs entreprises de presse québécoises ». (*)

Pour affirmer leur crédibilité dans leur milieu professionnel, les journalistes adhèrent en majorité à la FPJQ. C'est ce qu'ont fait, entre autres, Jean-René Dufort et Isabelle Maréchal, chroniqueurs de l'émission *La Fin du Monde est à 7 heures*, diffusée par le réseau TQS. Cependant, leur demande d'adhésion à la FPJQ leur a été refusée depuis qu'ils animent cette émission. Mais pour quelles raisons ?

Un divertissement informatif?

L'émission *La Fin du Monde est à 7 heures* présente un concept original : ses chroniqueurs, surtout Jean-René Dufort, parodient les bulletins de nouvelles traditionnels. Tels les journalistes de ces bulletins, ces derniers mènent leur propre enquête sur les lieux d'actualité mais utilisent cependant, une approche humoristique.

Cette manière d'agir leur a valu de nombreuses critiques dans le milieu journalistique. Suite à cela, l'équipe de *La Fin du Monde est à 7 heures* riposta en déclarant que l'émission ne prétendait pas faire de l'information mais plutôt d'apporter un divertissement au public. En somme, de l'information-spectacle, selon eux... Toutefois, il n'empêche que certains de leurs reportages eurent un impact positif perçant à jour des lacunes dans notre système socio-politique, telles les élections provinciales l'automne dernier...

Être ou ne pas être journaliste selon la FPJQ

Classée comme émission de divertissement, *La Fin du Monde est à 7 heures* n'est donc pas inscrite dans l'entreprise de presse de TQS. C'est justement en tenant compte de ce fait que la FPJQ a rejeté les demandes de Jean-René Dufort et d'Isabelle Maréchal.

La vision amusante de ce type d'information journalistique l'écarterait, semble-t-il, des classiques et sérieux bulletins de nouvelles de TVA et de la SRC. Pour cette raison, *La Fin du Monde est à 7 heures* ne peut pas être une émission d'information et, par conséquent, ses chroniqueurs ne seraient pas des journalistes à part entière. Du moins, selon le point de vue de la FPJQ...

Au fil des années, la FPJQ a acquis une notoriété. Dans cette cause, elle a pris position : ces chroniqueurs ne sont pas des journalistes; ils en sont réduits au titre d'amuseurs publics. La FPJQ a-t-elle le droit de déterminer qui est journaliste ou pas, peu importe que l'émission visée soit de divertissement ou d'information? Jean-René Dufort et Isabelle Maréchal sont-ils toujours des journalistes? Là, est la question...

Marie Salvail, pour le Crémi

(*) Site Web de la FPJQ : <http://www.fpqj.qc.ca>

CRÉMI

Collectif Régional d'Éducation
sur les Médias d'Information

ACCÈS GRATUIT À INTERNET

Du mardi au jeudi
entre 9 h 00 et 16 h 30

Pour réservation : 346-0101

MRC Sherbrooke -Métro

Portrait des organismes communautaires

Une recherche menée par la Corporation de développement communautaire Sherbrooke-Métro en collaboration avec l'Université de Sherbrooke permet de jeter un premier éclairage sur ce que sont devenus les organismes communautaires, leurs forces et leurs limites et la place qu'ils occupent dans le développement socio-économique de la MRC de Sherbrooke.

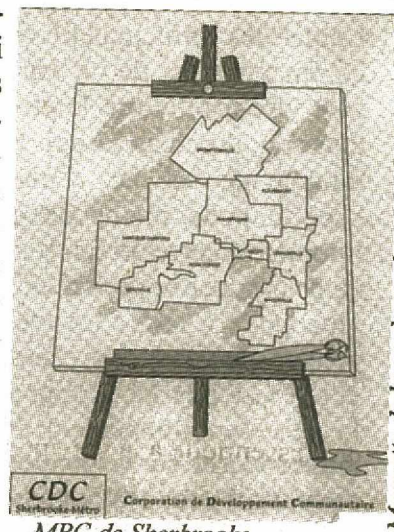
Les quelque 120 organismes communautaires qui oeuvrent sur le territoire de la MRC Sherbrooke sont indéniablement des acteurs importants de développement social et économique. Leur action quotidienne rejoint deux personnes sur trois, c'est dire comment ils sont devenus incontournables dans la dispensation de services à la population, d'autant que même si la pauvreté n'est pas toujours l'objet premier de leur mission, elle constitue la condition la plus déterminante des demandes auxquelles ils répondent. L'originalité de leurs pratiques et la vie démocratique qui les caractérisent ont longtemps été assimilées à de l'inefficacité. Au contraire, leur spécificité contribue grandement à enrichir et dynamiser la société civile quand on constate le rayonnement de leur action et la réponse que la population leur donne.

Impact économique

Parmi les nombreuses données qui se dégagent de ce rapport, leur impact économique constitue peut-être la révélation la plus importante (52 % des organismes ont été rejoints)! A eux seuls, les 61 organismes répondants ont créé ou maintenu 640 emplois en 97-98, dont 250 sont des postes réguliers qui représentent une masse salariale de 4,7 M \$ en considérant le salaire moyen établi par cette étude à 19 000 \$.

Malgré tout, nous constatons que ce salaire demeure très bas compte tenu des qualifications et de l'expérience des travailleuses (73,2 % sont

des femmes) du communautaire. En effet, 52,6 % du personnel régulier possède une formation universitaire dont la moyenne d'âge est de 40 ans et donc l'ancienneté est de cinq ans en moyenne. Pour des emplois comparables dans le milieu institutionnel, l'écart est considérable... du simple au double.



Maquette de la pochette de presse

CDC
Sherbrooke-Métro
Corporation de Développement Communautaire
MRC de Sherbrooke

Les 400 emplois temporaires créés par les organismes - liés la plupart du temps à des programmes d'employabilité - contribuent eux aussi à injecter des sommes d'argent dans l'économie puisqu'ainsi ils améliorent quelque peu la condition économique de ceux qui en bénéficient. Le fort taux de roulement lié à la nature même de ces programmes ne doit pas occulter pour autant le caractère essentiel de ces emplois pour la dispensation des services. Les organismes soulignent que la précarité de la majorité des emplois constitue un obstacle à leur développement.

De plus, s'il fallait ajouter à ces montants la valeur de ces 3 874 heures de bénévolat qui

sont fournies dans chaque organisme, et ce, par plus de 2 800 bénévoles ou personnes militantes, on créerait l'équivalent de 2.5 postes de travail à temps plein dans chacun de ces 61 organismes. Cette donnée sur l'implication de la communauté (une moyenne de 48 bénévoles et de 108 membres par organisme) est par ailleurs très éloquente et démontre bien l'enracinement significatif des organismes dans leur collectivité et la vitalité démocratique qui les anime.

Sous-financement

La question du financement des organismes communautaires devient de plus en plus problématique en raison des mandats de service public qu'on leur confie. En effet, malgré un financement spécifique - entendons sous-financé -, on les évalue souvent au même titre qu'une institution et on leur demande, en plus, de contribuer à la formation et à la réinsertion de personnes marginalisées socialement et professionnellement. C'est beaucoup exiger pour si peu de reconnaissance sociale et financière!

Malgré la précarité financière, l'alourdissement de la demande et le manque de ressources humaines stables, le secteur communautaire continue d'investir des milliers d'heures à la concertation, ce qui démontre bien leur parti pris pour un développement qui ne se fasse pas en vase clos. Ne parle-t-on pas ici d'une productivité et d'une efficacité certaines qu'on aurait intérêt à reconnaître et à soutenir?

Louise Daigle

Des copies du Rapport
sont disponibles
à la CDC
Tél. : 821-5807

Source : Colette Bernier
CDC Sherbrooke-Métro

LA TABLE RONDE DES



DE L'ESTRIE

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

TÉL.: (819) 566-2727

De nouveaux remous dans le dossier

Avec l'été, quoi de mieux que de réfléchir à la future politique québécoise de l'eau les deux pieds au frais, près d'une piscine ou d'une plage. C'est un dossier qui s'harmonise bien avec la saison estivale.

En 1997, les projets de privatisation et de tarification des services d'eau du maire Bourque, à Montréal, amènent différents organismes, syndicats et citoyens à se regrouper et à former par la suite la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Quelques mois plus tard, elle s'élargit et devient la coalition nationale Eau secours. Devant les pressions populaires, le premier ministre Bouchard accorde un moratoire sur les projets d'exploitation des nappes souterraines et promet un débat public devant conduire finalement à l'élaboration d'une politique québécoise de l'eau.

Nouvellement réélu en 1999, Lucien Bouchard charge le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'entreprendre ce débat. Mais en même temps, il lève le moratoire sur les projets d'exploitation des nappes souterraines.

Un débat déjà orienté...

Après la lecture du document de consultation proposé par le ministère de l'Environnement, force nous est de constater que le débat semble déjà orienté, voire les solutions déjà arrêtées.

Les données économiques y sont fort abondantes : nombre d'emplois reliés à l'eau; gains possibles avec le captage et l'exportation; justification d'une tarification sur la consommation, etc. Par contre, le terrain semble plus aride en ce qui concerne la pollution, ses causes et solutions ainsi que la pérennité de l'eau et son accessibilité.

Bien que l'accessibilité à une eau potable de qualité soit jugée essentielle à la vie, un accès à l'eau pour tous, peu importe le statut économique, ne semble assuré dans le document. Les « taxes et tarifs pour les services d'eau au Québec sont très

nettement inférieurs à ceux facturés ailleurs dans le monde »¹ cite-t-on restant ainsi muet sur les impacts négatifs qu'un tel système de tarification a causé aux ménages à faibles revenus dans des pays comme la France ou l'Angleterre. Il faut assurer la pérennité de la ressource d'eau « si nous



L'eau, un bien commun. Mais pour combien de temps?

Source : Vigie Énergie 99

voulons continuer d'en profiter, tant en quantité qu'en qualité »¹ soutien le document. Oui, mais pour quel genre d'exploitation? Quant au captage d'eau, actuellement c'est le promoteur qui doit fournir l'étude d'im-

pact. C'est un peu comme demander au renard de garder les poules. Enfin, l'assainissement des finances publiques et l'insuffisance d'eau potable dans de nombreux pays servent ici de contexte à la présentation de différentes possibilités d'exportation et de commercialisation de l'eau. Emplois et retombées économiques s'additionnent mais les profits et leur utilisation future restent absents. L'eau est un bien

commun à tous sauf exception : les sources sur les terrains des particuliers et les eaux souterraines. Si Québec va de l'avant avec ses projets d'exportation, transformant ainsi l'eau en simple marchandise alors,

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX PRIVILÉGIÉS :

- Assurer la protection de la santé publique;
- Rechercher la pérennité de la ressource d'eau;
- Mettre en valeur la ressource au plan social et économique;
- Réconcilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.

de nouveaux règlements seront requis pour l'exportation en vrac ou pour la captation pour commercialisation.

Ne soyons pas dupes

Enfin, la consultation doit s'inscrire à l'intérieur des orientations stratégiques gouvernementales qui ont résulté des consensus du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 : l'assainissement des finances publiques; la relance de l'économie; la réforme des services publics. »¹ Ne soyons pas dupes. Ce n'est pas une simple politique de l'eau qui est en jeu, mais un choix de société.

Louise Daigle

Source : Suzanne Coziol, Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires du Québec - 1 : Document de consultation : *La gestion de l'eau au Québec*

L'eau embouteillée : un concentré de marketing ou

Composition du prix de vente

Total 1,00 \$

Valeur ajoutée

- Salaires et traitements
- Dépenses d'amortissement
- Frais d'intérêt
- Marges bénéficiaires

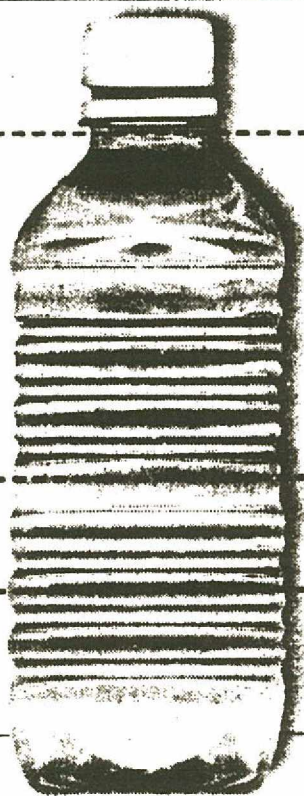
0,58 \$

Coût du transport

0,14 \$

Achats de biens et services

0,28 \$



Source : MAPAQ
Tableau : LES AFFAIRES

Consommation : bond de 200 % en 10 ans

la fontaine de jouvence d'une génération inoxydable

Les Affaires, samedi 1^{er} mai 1999

Les effets pervers des accords de libre-échange

Les effets combinés du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), de l'accord du libre-échange et de l'ALENA font en sorte que toute exportation d'eau en vrac, fut-elle d'une province canadienne à l'autre, aura pour effet de modifier le statut de l'eau qui, de ressource naturelle, passerait à marchandise.

En février dernier, le gouvernement fédéral a demandé aux États provinciaux d'imposer un moratoire sur l'eau. De nombreuses provinces canadiennes ont promulgué un tel moratoire, mais pas le Québec. Le Québec possède 3 % des réserves mondiales renouvelables en eau douce. Même lors de son conseil national tenu en avril dernier, le Parti Québécois a adopté à l'unanimité une motion pour que le gouvernement du Québec empêche l'exportation d'eau en vrac, soit par loi, règlement ou autre et ce, jusqu'à l'adoption d'une politique globale de l'eau au Québec. Pourtant, Québec n'a pas encore bougé en ce sens.

Source : Suzanne Coziol, Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires



Le Collectif pour le Libre Choix

Organisme féministe qui milite pour le Libre Choix des femmes en matière de grossesses non planifiées

187, rue Laurier, S.S.2
Sherbrooke J1H 4Z4

Tél. : (819) 562-7338
Fax. : (819) 562-7338

La Chaudronnée de l'Estrie Inc.
Soupe populaire



Pour les personnes qui vivent une situation financière difficile - ont de la difficulté à se nourrir convenablement - souffrent de solitude - veulent briser l'isolement.

Carte-repas :
20 \$ mensuellement
10 \$ valable 10 jours
2 \$ pour une journée

Téléphone : (819) 821-2311

- CHÔMAGE -

Des sans-emploi en MASSE

Des sans-emploi, il y en a beaucoup trop. Des groupes de défense des sans-emploi, il n'y en a pas de trop. Un mouvement québécois des sans-emploi, il y a trop longtemps qu'il n'y en pas. Ce n'est plus vrai, car dix-sept groupes de défense des chômeurs et chômeuses de la province se sont redonnés un mouvement national.

Fondation du MASSE

Le 9 avril dernier, s'est tenue à Montréal l'assemblée de fondation du MASSE, le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (réseau québécois). Le MASSE est le résultat de près d'un an et demi de travail à regrouper les organismes de sans-emploi des quatre coins de la province. Le Mouvement Action-Chômage de Montréal, le Comité Chômage du Sud-Ouest de Montréal et le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie ont initié une première rencontre à l'automne 1997. À ce moment-là, six ou sept groupes avaient répondu à l'appel et ont échangé sur le rôle d'un éventuel réseau national.

Après deux autres rencontres, au printemps 1998, les groupes décidèrent de former le Réseau National des Sans-Emploi (RNSE). Une campagne intitulée « L'assurance-chômage sous enquête » fut lancée à l'automne 1998 afin de faire connaître le réseau et de dénoncer l'État canadien qui détourne d'une façon éhontée les surplus de la Caisse de l'assurance-emploi. Quelques semaines plus tard, le mouvement syndical invite le RNSE à participer à la formation d'une Coalition sur l'assurance-emploi. Malheureusement, cette Coalition n'a pas su développer d'avenue nationale à la lutte initiée par la campagne du NON, NON, NON, OUI, NON, à laquelle la population était pourtant très réceptive.

Dossier noir de la réforme de juin 1996

Lors de sa fondation, en avril dernier, le MASSE s'est donné un plan d'action qui tourne principalement autour de la publication d'un « Dossier noir » sur les effets pervers de la réforme de juin 1996. Les groupes du MASSE ont répertorié, parmi les cas vécus, ceux qui démontrent le mieux ce que le gouvernement Chrétien fait subir à la classe ouvrière. Une analyse historique, économique et politique s'ajoutera à ce répertoire afin de dénoncer les volontés de l'État. Ce document sera dévoilé lors d'une assemblée publique de MASSE à l'automne prochain.

Cette grande assemblée se déroulera dans l'enceinte du MEDLEY à Montréal. Un millier de personnes de partout au Québec, des artistes et des gens impliqués au coeur des luttes populaires et syndicales exprimeront leur solidarité à la cause des sans-emploi. Ce rassemblement, qui prendra un air de fête, sera un premier pas vers une plus vaste mobilisation des sans-emploi. En Estrie, nous devons mobiliser près d'une centaine de personnes. Des activités régionales interpellent les gens intéressés dès septembre prochain. Alors, parlez-en autour de vous et faites-nous savoir votre intérêt.

Le 6 novembre, c'est en masse qu'on montera au rassemblement du MASSE !!!

Denis Pourdrier, MCCE



Solidarité Popularité Estrie

187, rue Laurier, local 315
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

TÉL. : (819) 562-9547

**Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse**

Les femmes et la violence

Quand vivre ÉGALE souffrir

Ginette est en retard de 5 minutes pour servir le repas de son mari. Il se met alors à la traiter de bonne à rien et la précipite contre le mur. Puis si jamais l'incident se reproduit, elle va « en manger toute une ».

Je suis en face d'une grande bâtisse aux fenêtres incassables. Je me sens observée, vu le regard des caméras pointées sur moi. Je réussis à y pénétrer après m'être identifiée. J'y vois une grande cuisine et une salle à manger. Il y a des salles pour le divertissement et un endroit pour la réflexion. Puis je vois défiler huit chambres munies de deux ou trois lits et de couchettes. J'aperçois alors deux femmes qui ont l'air abattu.

Je suis à l'Escale de l'Estrie inc. Violence physique, verbale, psychologique, sexuelle et économique. Voilà autant de motifs qui poussent des centaines de femmes à venir frapper à la porte de cet organisme secourable. Même si la moyenne d'âge des femmes se situe entre 30 et 40 ans, des adolescentes comme des personnes âgées de toutes les classes sociales y ont recours.

L'histoire de Monique

Monique, 26 ans, mère d'un jeune enfant, appelle à l'Escale toute affolée. Après seulement deux ans de mariage heureux, Luc, son mari, la maltraite et l'insulte. Elle lui a divulgué un secret qui pesait lourd sur ses épaules depuis bien longtemps. Elle est donc reçue pour une entrevue externe au cours de laquelle elle dévoile son douloureux passé.

Monique était victime d'inceste de la part d'un père alcoolique. Elle ne se souvient que trop bien des soirs cafardeux, où son père venait lui demander de le « caresser ». Monique souffrait terrible-

ment. Elle se sentait sale et honteuse. De plus, elle a vécu le deuil de sa jeune soeur qui s'est suicidée. Puis, ce secret qu'elle n'était plus capable de garder pour elle seule : Marc, le meilleur ami de son mari, l'avait violée. Luc n'en croyait rien du tout. Il disait à Monique qu'elle inventait cette histoire dans le but de le séparer de son ami. Elle avait beau lui expliquer qu'elle était incapable d'inventer un tel cauchemar. Luc ne voulait rien entendre : il traitait Monique de menteuse et souhaitait se séparer d'elle.

Et l'homme violent...

L'homme violent est souvent isolé socialement et il a peu d'estime de lui-même. Aussi, éprouve-t-il beaucoup de difficulté à exprimer ses émotions et il craint la vulnérabilité. Il ressent donc le besoin de dominer et il le fait par le biais de l'agressivité. Or, après la crise, il regrette son geste et demande mille pardons à sa femme en lui achetant des fleurs ou en l'invitant au restaurant. Comme toujours, il dit que ça ne se reproduira plus et présente le beau côté de sa personnalité.

Et la femme violentée

Quant à la femme violentée, elle aime son conjoint. Au début, elle accepte la responsabilité de la violence qu'il lui inflige. Dans le fond, elle n'avait qu'à laver son chandail bleu ou à mettre de la mayonnaise dans son sandwich et non de la moutarde. Même si elle est insomniaque et continuellement tendue de peur de se faire violenter, elle s'accroche aux beaux moments. Elle croit dur comme fer qu'il va finir par changer.

De toute façon, si elle part, elle sera sans le sou puisque souvent le conjoint contrôle le portefeuille conjugal. Porter plainte? C'est impensable pour ces raisons d'autant plus qu'elle a peur de lui faire avoir un dossier criminel. Puis il viendrait sûrement la battre à mort à sa sortie de prison. Non, ça jamais!

Après avoir entendu tant d'histoires, je regarde, le coeur serré, l'intervenante qui a eu l'amabilité de bien vouloir me rencontrer et la remercie. Finalement, je m'en vais pensive et révoltée face à l'existence d'autant de violence. Je franchis la porte. Elle se verrouille derrière moi. C'est bien. Pour l'instant, les femmes sont en sécurité...

Karine Therrien

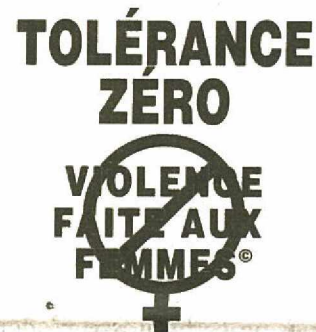


Illustration : Archives



Une lutte de 25 ans qui porte fruits!

Téléphone : (819) 566-7131

- VOUS ET VOS DROITS -

Pouvez-vous être tenu responsable pour avoir frappé une balle de golf qui s'est dirigée dans une mauvaise direction?

Faits :

Alors qu'il se trouvait sur un terrain de golf, un homme a été sérieusement blessé au nez par une balle qui avait été frappée par un autre joueur. Ce dernier n'était pas un joueur d'expérience et n'avait aucune raison de croire que la balle qu'il frappait irait dans une direction autre que celle qu'il prévoyait. Comme suite à cette mésaventure, l'homme a réclamé auprès de l'autre joueur, à l'aide d'une action, les inconvénients qu'il a dû subir en raison de la négligence qu'il a commise.

Question :

Pensez-vous que cet accident constituait un risque inhérent à la pratique du golf?

Décision :

L'action fut accueillie.

Motifs :

Ne possédant pas beaucoup d'expérience, le joueur maladroit se devait d'adopter une prudence accrue. De plus, comme la personne qui a été blessée était positionnée de façon à ne bénéficier d'aucune protection, le joueur aurait dû l'avertir avant de frapper sa balle et attendre qu'elle comprenne le danger motivant l'avertissement.

Il n'y a pas eu, dans le présent cas, acceptation d'un risque inhérent à la pratique du golf, le blessé n'acceptant pas à l'avance les imprudences commises par d'autres joueurs. Par conséquent, le joueur puisqu'il n'a pas agi comme une personne raisonnablement prudente, et puisque sa négligence a occasionné des inconvénients à une personne, il y avait lieu d'accorder les dommages réclamés.

Micheline Plante, avocate

Centre communautaire juridique de l'Estrie

Tél. : (819) 563-6122

Des vacances en famille

Le mouvement québécois des camps familiaux

L'été pointe le nez, rappelant à chacun et chacune la nécessité de prendre des vacances le plus loin possible de Balconville. En 1982, le Mouvement québécois des camps familiaux fut mis sur pied selon le principe que les vacances constituent un droit, certes peu reconnu au Québec, pour lequel il faut travailler. En fait, la justice sociale passe également par des améliorations significatives de ce qui fait la qualité de vie, entre autres le droit au plaisir et au repos mérités par tous et toutes.

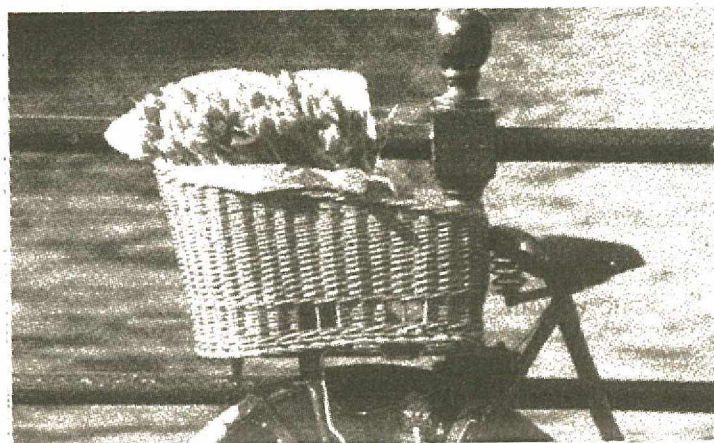
Le Mouvement regroupe 26 camps familiaux, répartis un peu partout au Québec. Ils proposent tout au long de l'année, des séjours organisés spécialement pour les familles, et ce, à prix relativement modique. Évidemment situés dans des sites champêtres, les camps offrent un encadrement sûr, des activités adaptées à tous les groupes d'âge, y compris le vôtre, parents. De plus, chose précieuse, une animation de ces activités par des personnes dévouées permet aux parents qui le désirent d'avoir quelques heures par jour entre eux, question de lire, de se balader ou simplement de se retrouver ensemble pour l'activité de leur choix. Cet encadrement est sûr, tout en étant souple. Votre participation comme celle de vos enfants est libre et par conséquent, peut s'adapter aux besoins de chacun.

Est-il trop tard pour réserver cette année? Tentez votre chance, mais rappelez-vous que les meilleurs endroits

sont remplis six mois à l'avance, et qu'il vaut mieux réserver dès l'arrivée du mois de mars. Pour de plus amples informations, contacter le Mouvement au (514) 252-3118, ou encore le ministère du tourisme au 1-800-363-7777 pour obtenir gratuitement le répertoire des camps familiaux.

Des camps variés

Enfin, notez que des camps sont adaptés pour les personnes handicapées et certains ont des projets spécifiques : inter-culturalisme, danse, en autres. Les modalités d'hébergement sont multiples et des prix réduits sont possibles pour les familles à revenu modeste. Par trois



Dessin : archives

Une halte au coeur de l'été...

En Estrie, trois camps sont membres du Mouvement : le CA-FA-CO à Racine, au (819) 532-3517; le Camp familial Les cèdres à Racine, au (819) 532-4275; le Camp familial Le soulier vert à Wottonville, au (819) 828-0108.

fois, nous avons passé une semaine dans un tel camp et, mes deux fils ont déjà hâte au prochain séjour, c'est donc très bon signe... Bonnes vacances, où que vous décidiez de les prendre!

Yves Couturier

FAMILLE PLUS

**HALTE JEUX - RÉPIT FAMILIAL
CONFÉRENCES - ATELIERS**

324-1 Ball - Sherbrooke - J1H 1V5 - (819) 822-0835



**LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ESTRIE
VOUS SOUHAITENT UN BEL ÉTÉ ENSOLEILLÉ ET CHAUD.**

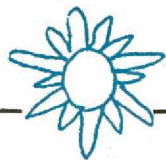
**POUR OBTENIR UN RÉINVESTISSEMENT FAVORISANT
LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC,
LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS VOUS PRÉPARENT
UN AUTOMNE CHAUD ET PALPITANT.**

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ESTRIE

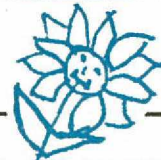
Équipement de bureau
QWERT Itée
985, rue Galt ouest,
Sherbrooke
562-5079

SERVICE
(RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION

**SMITH
CORONI**



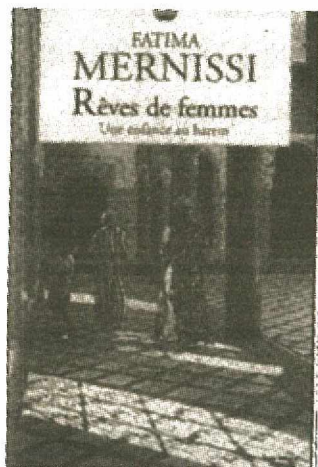
Lectures d'été...



« Rêves de femmes »

Des vies au harem

Rêves de Femmes est le premier récit littéraire de Fatima Mernissi, une sociologue marocaine de réputation internationale. Son roman nous plonge dans la vie quotidienne d'un harem marocain dans les années 40, dans un Maroc divisé entre la tradition et la modernité, et où le mouvement nationaliste est à son apogée.



Maquette de la couverture

l'évolution des harems, allant du règne des Abbassides à celui du roi Farouk d'Égypte.

L'auteure fait la démonstration que les femmes dans les harems ont contribué, à leur façon, à l'évolution de leur société et qu'elles n'étaient pas oisives comme les présente ordinairement l'imaginaire occidental. Elles sont, au contraire, présentées en tant que pionnières du mouvement féministe et ce, dans le monde arabo-musulman.

Finalement comme l'explique Yasmina à sa nièce : « Les hommes et les femmes travaillent du matin au soir. Mais les hommes gagnent de l'argent et non les femmes. C'est l'une des lois invisibles. Et quand une femme travaille très dur sans gagner d'argent, elle est coincée dans un harem, même si elle n'en voit pas les murs (...) ».

Louise Daigle

Source : Lara Karazivan, Alternatives, juin 1999

Rêves de femmes : une enfance au harem. Fatima Mernissi, Éditions Albin Michel, 1996, 252 pages.

Le récit est une fiction qui se présente sous forme de contes rapportés par une enfant de sept ans, qui porte le même nom que l'auteure. Fatima Mernissi affirme toutefois que ce n'est pas une autobiographie.

Pionnières féministes

Nous suivons dans ce récit les inquiétudes et les espoirs des femmes face à une nouvelle ère qui s'annonce : celle de la décolonisation. Une ère qui promet plus d'ouverture pour les femmes, entre autres, le droit d'aller à l'école, de ne pas se voiler et aussi d'occuper les espaces publics, tels que les marchés, les rues, etc.

À travers le roman, nous parcourons des siècles d'histoire du monde arabe et

Une enfance en souvenir

Dans son dernier livre, *Mille eaux*, Émile Ollivier, originaire d'Haïti, porte un regard sur lui-même. Tour à tour, l'enfant des années 40 et l'adulte d'aujourd'hui nous racontent l'histoire familiale du petit Ollivier, dont le père, homme de grand vent et « Nègre vertical », tôt disparu, se serait interposé entre la mère et le fils en emportant avec lui l'amour de ce dernier au grand désespoir de celle qui souhaitait une fusion totale avec la chair de sa chair.

À travers les plus importantes étapes de son parcours de « guilleret petit soldat », l'enfant de Madeline Souffrant retient ce « sentiment d'un excès d'exigence » maternelle. Aux côtés de cette femme imprévisible et instable, les déménagements s'enchaînent et les quartiers du labyrinthe port-au-princien, temporairement habités, se succèdent. Le petit garçon « au corps aussi frêle que son pays » apprivoise la solitude et apprend à ne compter que sur lui-même au cours de ces années de formation. Des souvenirs parfois douloureux pour l'adulte « aujourd'hui installé dans une ville de l'extrême nord de l'exil » et à l'approche de la soixantaine.

Le récit nous permet également de passer à travers plusieurs des grands épisodes de l'histoire d'Haïti : l'émancipation des esclaves, l'accession à l'indépendance, l'occupation américaine ainsi que « la mitraille des coups d'État ». Puis, il y a la Révolution de 1946 qui marque un tournant tant dans l'histoire nationale que dans celle, plus intime, de l'enfant, alors âgé de six ans, qui prend conscience de la fragilité de la vie.

Louise Daigle

Source : Catherine Marcoux, Alternatives, juin 1999

Mille eaux. Émile Ollivier, Éditions Gallimard, 1999, 174 pages.

Remerciements

SOLIDARITÉ



AVEC
LES
TÉLÉPHONISTES
DE BELL

C'est avec beaucoup de reconnaissance que nous, les téléphonistes et techniciennes et techniciens de Bell, tenons à souligner l'appui de taille que nous avons reçu des gens impliqués dans les groupes communautaires lors du récent conflit avec Bell. Ceci faisant suite à l'annonce de Bell Canada de vendre son service de téléphonistes à une compagnie qu'elle a créée elle-même en s'associant à une compagnie américaine. Malheureusement, malgré votre appui, Bell a tout de même procédé à la vente d'une partie de ses téléphonistes

Nous tenons à souligner, entre autres, le support constant de Luc Loignon, Claude Dallaire, Ghislaine Beaulieu, Gaston Beaudoin et Patrick Hallé ainsi que tous ceux et celles impliqués de près ou de loin par leurs actions et mobilisations. Ceci nous a permis de nous sentir moins seuls contre ce géant. Merci.

Les téléphonistes et techniciens-nes de Bell Canada (SEP et SCEP, section locale 78)

S'abonner, c'est
se donner les moyens
de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$
Institutions, organismes 20 \$
Le prix inclut la TPS.

Ci-joint, un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$
pour _____ abonnement(s) adressé à :

Entrée Libre

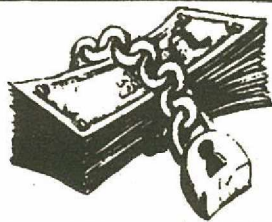
187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone : _____



LE FINANCEMENT
DES
GROUPES
POPULAIRES

Recherchons équipières et équipiers

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre
permet de s'impliquer
humainement et socialement.

CONTACTEZ-NOUS : 821-2270